

Normes professionnelles

applicables aux intervenantes œuvrant
dans les milieux de garde d'enfants



Gillian Doherty



CANADIAN
CHILD CARE
FEDERATION

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
SERVICES DE GARDE
À L'ENFANCE



CANADIAN
CHILD CARE
FEDERATION

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
SERVICES DE GARDE
À L'ENFANCE

383, avenue Parkdale, bureau 201
Ottawa (Ont.) K1Y 4R4

Tél. : (613) 729-5289 ou 1 800 858-1412; téléc. : (613) 729-3159
Courriel : info@cccf-fcsge.ca; site Web : www.cccf-fcsge.ca

Normes professionnelles

applicables aux intervenantes œuvrant
dans les milieux de garde d'enfants

Gillian Doherty

Un projet de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
et l'Association des collèges communautaires du Canada.

Ce projet a été financé par
Développement des ressources humaines Canada.

Normes professionnelles applicables aux intervenantes œuvrant dans les milieux de garde d'enfants

Auteur : Gillian Doherty, chercheuse principale pour le projet Formation pour la prestation de services de soins et d'éducation de la petite enfance de qualité au Canada

Gestionnaires du projet :

Anne Maxwell, directrice de la recherche et des services d'information, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

Gail Mulhall, agente principale de programmes, Association des collèges communautaires du Canada

Traduction : Diane Archambault/Min'Alerte

Mise en page : Fairmont House Design

Photo de la page couverture : Lisa Jeffs, Children's Resource Services, Regional Municipality of Halton

Impression : Corporation St-Joseph

ISBN : 1-894950-01-1

Comité directeur du projet :

Anne Bohatyretz, directrice adjointe/enseignante en chef pour le préscolaire, Variety Child Care Centre, Ottawa, Ontario

Gilles Cantin, professeur, Département de Techniques d'éducation à l'enfance, Cégep de St-Jérôme, St-Jérôme, Québec

Gyda Chud, directrice, Éducation permanente, Vancouver Community College et présidente de la Table ronde pour le développement des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance, Vancouver, Colombie-Britannique

Gillian Doherty, chercheuse principale, Oakville, Ontario

Lee Dunster, directrice du Projet de formation en garde familiale, Ottawa, Ontario

Mary Goss-Prowse, registraire de l'agrément, Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador, St. John's, Terre-Neuve

Jamie Kass, coordonnatrice de la garde d'enfants, Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes, Ottawa, Ontario

Joan Kunderman, directrice des Services communautaires, Red River College, Winnipeg, Manitoba

Donna Piasetzki, registraire, Registre relatif à la petite enfance, Victoria, Colombie-Britannique

Table des matières

Introduction	2
Section A : Le soin des enfants et la promotion de leur développement	4
• Première norme : Protéger et assurer la sécurité, la santé et le bien-être psychologique et physique de chaque enfant	4
• Deuxième norme : Établir et entretenir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec chaque enfant et avec le groupe d'enfants	9
• Troisième norme : Planifier et offrir des activités quotidiennes qui soutiennent et favorisent le développement physique, affectif, social, cognitif et éthique de chaque enfant et qui l'encouragent à communiquer et à exploiter ses talents créatifs	11
• Quatrième norme : Utiliser une variété de techniques d'observation en vue de cerner les compétences, les capacités, les intérêts et les besoins des enfants	19
• Cinquième norme : Reconnaître les signes et les symptômes d'un retard ou de problèmes sur le plan des émotions ou du développement et prendre les mesures qui s'imposent	20
Section B : Les relations avec les familles des enfants	21
• Sixième norme : Établir et maintenir une relation ouverte et coopérative avec la famille de chaque enfant	21
Section C : Les relations avec les autres intervenantes dans les milieux de garde d'enfants et avec les autres services communautaires qui interviennent auprès de l'enfant	23
• Septième norme : Nouer et entretenir des liens de solidarité et de collaboration avec les autres intervenantes qui travaillent dans le milieu	23
• Huitième norme : Établir et entretenir des relations de collaboration avec les intervenants des autres services communautaires travaillant avec l'enfant	24
Section D : Le maintien de ses compétences et de ses connaissances	25
• Neuvième norme : Réfléchir à ses propres connaissances, attitudes et compétences et prendre les mesures qui s'imposent	25
Code de déontologie	26
<i>par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et adapté du Code of Ethics de l'Early Childhood Educators of B.C.</i>	
Sources d'information	30

Introduction

Qu'entend-on par normes professionnelles?

Les normes professionnelles décrivent ce qu'une personne, dans un poste donné, doit savoir et être capable d'accomplir pour être considérée « compétente » dans son domaine.

En général, une personne est jugée « compétente » lorsqu'elle a les capacités et les connaissances requises pour accomplir ses tâches soigneusement et en toute sécurité. Ces normes professionnelles s'adressent aux intervenantes en services de garde qui ont la responsabilité d'un groupe d'enfants. Chez les personnes qui sont dans cette position, être compétentes signifie posséder les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour :

- travailler avec des enfants âgés de 0 à 12 ans de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à répondre à leurs besoins physiques et affectifs et à promouvoir leur développement sur le plan physique, affectif, social, cognitif, moral et créatif ainsi que sur le plan de la communication;
- soutenir les familles dans l'exercice de leurs responsabilités envers leurs enfants;
- travailler avec d'autres professionnels engagés auprès de l'enfant ou de sa famille afin de veiller à ce qu'il y ait un esprit de collaboration et une certaine cohérence dans la façon dont on répond aux besoins de la famille.

À quoi servent les normes professionnelles?

L'établissement de normes professionnelles permet aux personnes qui effectuent le travail de définir elles-mêmes, plutôt que de laisser des gens de l'extérieur le faire, ce qui constitue un comportement professionnel acceptable et quelles sont les connaissances, les compétences et les capacités requises pour exercer convenablement leur

Définition

Les intervenantes ou praticiennes en services de garde d'enfants sont des adultes qui offrent des soins et des services éducatifs rémunérés de façon constante à des enfants qui ne font pas partie de leur famille immédiate.

profession et se l'approprier. Les normes professionnelles servent aussi :

- à fournir des lignes directrices pour la conception et la prestation d'activités de formation au sein de la profession;
- à constituer un point de référence à partir duquel juger de la réussite de la formation;
- à aider les établissements où se donne la formation à faire part de leurs attentes aux étudiants, les employeurs à faire part de leurs attentes aux directeurs, et les directeurs à faire part des leurs aux personnes qui travaillent pour eux;
- à constituer un point de référence à partir duquel les personnes elles-mêmes ou d'autres peuvent juger de l'exercice de la profession;
- à aider les personnes elles-mêmes ou d'autres à cerner les besoins additionnels de formation ou de perfectionnement professionnel;
- à déterminer si les personnes qui ont reçu leur formation ou qui ont travaillé dans le domaine des services de garde d'enfants dans une autre province possèdent les compétences et les connaissances jugées nécessaires dans la province où elles désirent maintenant exercer leur profession.

En quoi consistent les normes professionnelles?

Les normes professionnelles comportent généralement trois volets, c'est-à-dire un énoncé écrit :

- des **compétences et des capacités** requises pour exécuter le travail d'une façon compétente;

- des **connaissances de base** requises pour exécuter le travail d'une façon compétente;
- des **normes en matière d'éthique professionnelle** que l'on s'attend à ce que les intervenantes respectent.

Les quatre premières sections de ce document présentent neuf normes liées aux compétences, capacités et connaissances de base requises pour agir convenablement lorsqu'on est responsable d'un groupe d'enfants. Ces normes sont suivies du troisième volet, le Code de déontologie de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. À chacune de ces neuf normes correspondent des indicateurs des compétences, des capacités et des connaissances requises. Ces indicateurs :

- donnent des exemples de critères permettant à une personne de s'assurer qu'elle possède les compétences, les capacités ou les connaissances voulues;
- ne constituent pas une liste exhaustive des critères applicables pour chaque norme;
- ne sont pas présentés par ordre d'importance.

Même si un indicateur n'apparaît que relativement à une seule norme, il peut s'appliquer à d'autres également.

À qui s'adresse cette ébauche de normes professionnelles?

Cette ébauche de normes professionnelles est conçue de façon à s'appliquer à toute intervenante qui est responsable d'un groupe d'enfants dans l'un ou l'autre des milieux suivants :

- un service de garde d'enfants en milieu familial;
- une garderie;
- un programme de ressources pour la famille (que l'on désigne aussi du nom de programme ou centre de ressources pour parents et enfants, de programme de soutien aux enfants et aux familles et de centre ou place de la famille) qui offre un ou plusieurs des services suivants :
 - un service de garde habituel ou occasionnel;
 - un programme de développement de l'enfant d'une demi-journée comme le programme Bon

départ ou le programme de préparation à la maternelle;

- un programme de pré-maternelle;
- une halte-accueil pour les parents, les enfants et les intervenantes;
- un groupe de jeux, un service de garde en milieu scolaire;
- un service de garde pour venir en aide aux adultes qui suivent un programme (de formation à l'emploi, par exemple).

Section A

Le soin des enfants et la promotion de leur développement

Première norme

Protéger et assurer la sécurité, la santé et le bien-être psychologique et physique de chaque enfant

1.1

La capacité de créer et de maintenir en place un environnement hygiénique qui réduit le risque d'infection ou de contamination alimentaire

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de reconnaître les sources de danger éventuelles ou réelles pour la santé dans le milieu de garde et de prendre les mesures voulues pour régler les problèmes; b) de mettre en œuvre et de tenir à jour des mesures qui réduisent le risque d'infection ou de contamination alimentaire, par exemple en insistant sur le lavage des mains ou en appliquant des procédures visant à déposer et à entreposer en lieu sûr les déchets; c) d'appliquer correctement les règlements sanitaires pertinents, en vigueur dans la province ou le territoire où elles travaillent; d) d'expliquer aux enfants les pratiques à adopter en matière d'hygiène de façon à ce qu'ils puissent bien les comprendre; e) d'aider les enfants à adopter de bonnes pratiques en matière d'hygiène et à développer dans l'ensemble une bonne compréhension de la nécessité des mesures d'hygiène. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les modes de propagation des maladies courantes; 2) les comportements qui sont couramment associés à la propagation de la maladie ou à la contamination alimentaire; 3) les procédures pour offrir et maintenir un environnement hygiénique; 4) les règlements sanitaires pertinents, en vigueur dans la province ou le territoire où elles habitent; 5) la façon de trouver de l'information sur la création et le maintien en place d'un environnement qui réduit le risque d'infection ou de contamination alimentaire.

1.2

La capacité de créer et de maintenir en place un environnement qui protège la santé et la sécurité physique des enfants et des adultes

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de le reconnaître lorsque des meubles, des jouets, du matériel ou des véhicules présentent un danger ou doivent être réparés, et de prendre les mesures voulues; b) de reconnaître les situations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui présentent un danger réel ou éventuel et de prendre les mesures voulues; c) d'évaluer les risques que présente leur milieu de travail pour leur santé et leur sécurité et d'y réagir de façon à se protéger; d) de veiller à la sécurité d'un enfant qui affiche un comportement difficile en protégeant, par exemple, sa tête s'il fait une crise de rage au sol; e) de protéger la sécurité des autres lorsqu'un enfant affiche un comportement difficile; f) de déterminer qu'un article ou un objet est éventuellement dangereux et de le retirer (s'il n'est pas requis) ou de l'entreposer en lieu sûr; g) de mettre en œuvre une manière sûre d'entreposer et d'administrer les médicaments; h) d'appliquer correctement les règlements pertinents en matière de sécurité, en vigueur dans la province ou le territoire où elles travaillent; i) d'offrir un degré de surveillance qui convient au niveau de développement des enfants; j) de demeurer attentives à tout le groupe lorsqu'elles travaillent avec un enfant ou un petit groupe d'enfants; k) d'expliquer aux enfants les mesures de sécurité à suivre de façon à ce qu'ils les comprennent; l) d'aider les enfants à utiliser les mesures de sécurité et à développer une compréhension globale de l'importance de la sécurité; m) de mettre en œuvre des procédures et des protocoles efficaces quand vient le moment de procéder à des exercices d'évacuation en cas d'incendie et d'urgence ou de réagir à une situation d'urgence comme, par exemple, une blessure. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les sources courantes de danger dans l'environnement; 2) les situations courantes dans leur travail susceptibles d'entraîner des accidents ou des blessures chez les enfants ou chez les adultes; 3) les problèmes de santé et de sécurité au travail qui sont propres aux milieux de garde d'enfants et les méthodes voulues pour les régler; 4) les méthodes voulues pour offrir un environnement physique sûr en entreposant le matériel éventuellement dangereux et les médicaments en lieu sûr et en surveillant adéquatement les enfants à l'intérieur comme à l'extérieur; 5) les règlements en matière de sécurité pertinents, en vigueur dans la province ou le territoire où elles travaillent; 6) les maladies contagieuses à signaler dans la province ou le territoire où elles travaillent, et la façon de procéder pour le signalement; 7) la façon de trouver de l'information sur la création et le maintien en place d'un environnement qui réduit le risque de blessure chez les enfants ou les adultes.

1.3

La capacité de reconnaître et de signaler les indices de négligence ou de mauvais traitement d'un enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de reconnaître les signes et les symptômes pouvant laisser croire qu'un enfant est victime de négligence, d'abus sexuel ou de violence physique ou psychologique; b) de décrire en termes clairs et concis ce qu'elles ont observé qui peut laisser croire qu'il s'agit de négligence ou de violence; c) de tenir à jour des dossiers exacts sur leurs préoccupations touchant la protection des enfants ou sur les problèmes liés aux droits de garde, comme l'exige la loi. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les signes et les symptômes laissant croire qu'un enfant est victime de négligence, d'abus sexuel ou de violence physique ou psychologique; 2) les choses à signaler en vertu de la loi et les instances auxquelles adresser leur rapport; 3) la façon de trouver de l'information sur les signes possibles de négligence ou de violence; 4) la façon de trouver du soutien dans une situation où il est possible qu'un enfant ait été victime de négligence ou de violence.

1.4

La capacité de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être physique des enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de planifier des casse-croûte et des repas nutritifs, attrayants et équilibrés qui tiennent compte de l'âge des enfants, de leurs besoins nutritifs, de leurs habitudes culturelles et religieuses et de toute allergie qu'ils peuvent avoir; b) d'utiliser des méthodes appropriées pour surveiller et consigner le type et la quantité de nourriture que mangent les enfants, lorsque c'est nécessaire; c) d'expliquer aux enfants les bonnes pratiques à adopter en matière de nutrition et de santé de façon qu'ils puissent les comprendre; d) d'aider les enfants à appliquer de bonnes pratiques en matière de nutrition et de santé et à développer une compréhension globale de ce qui constitue un bon mode de vie; e) d'aider les enfants à se reposer ou à se détendre durant la journée de la manière et aussi longtemps qu'il est nécessaire, en fonction de leur stade de développement et de leurs besoins; f) de reconnaître les symptômes indicatifs d'une maladie, d'une allergie, d'une blessure ou d'un problème de santé caractéristique de l'enfance (dentition...); g) de surveiller les enfants qui ont des allergies ou un état pathologique chronique qui exigent des précautions ou des soins spéciaux et de veiller à ce que ces précautions soient prises ou à ce que les soins requis soient dispensés; h) de réagir de façon appropriée lorsqu'elles constatent qu'un enfant est malade ou blessé; i) d'évaluer la situation en cas d'urgence ou d'accident et de réagir de façon rapide, efficace et responsable. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les besoins nutritifs des enfants âgés de 0 à 12 ans; 2) les allergies, les sensibilités et les intolérances alimentaires courantes, comme l'intolérance au lactose, par exemple, et la façon d'offrir des casse-croûte et des repas nutritifs qui ne contiennent pas d'aliments auxquels les enfants sont allergiques ou sensibles et qu'ils sont incapables de tolérer; 3) les aliments qui peuvent être dangereux pour les très jeunes enfants; 4) la façon de préparer des menus santé; 5) les besoins de repos et de détente des enfants, selon leur stade de développement; 6) les signes et les symptômes laissant croire qu'un enfant est malade, blessé ou atteint d'un des problèmes de santé caractéristique de l'enfance; 7) les procédures de premiers soins et de réanimation cardio-respiratoire à appliquer selon l'âge des enfants qu'elles accueillent dans leur milieu de garde; 8) les bonnes stratégies de prévention des maladies et des blessures, comme les positions pour le sommeil qui réduisent le risque d'apparition du syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN); 9) la façon de communiquer avec les services d'urgence et le moment opportun pour le faire.

1.5

La capacité d'établir et de maintenir en place un environnement psychologiquement sûr pour chaque enfant et pour le groupe d'enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'exprimer de façon appropriée leurs émotions positives ou négatives; b) de créer et de maintenir en place un environnement qui donne une impression de calme, d'ordre, de stabilité et de continuité sans être trop embrigadé; c) d'offrir des activités qui sont adaptées au stade de développement de chaque enfant; d) de mettre au programme des activités qui respectent le patrimoine culturel, ethnique, religieux et linguistique de l'enfant et son contexte familial (famille reconstituée, monoparentale, etc.); e) de faire preuve d'acceptation et de respect pour l'expression ouverte des sentiments des enfants, qu'ils soient positifs ou négatifs et qu'ils se manifestent par une expression du visage, par des paroles ou par une action; f) d'aider les enfants à exprimer ouvertement leurs sentiments positifs et négatifs grâce à tout un éventail de stratégies de communication, verbales ou non verbales, qui sont respectueuses de la culture de l'enfant et de sa famille. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement affectif et social entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) l'influence qu'exercent les croyances et les valeurs culturelles et religieuses et la situation socio-économique des gens sur ce qu'ils attendent des autres ainsi que sur leur manière de communiquer et de se comporter; 3) la façon d'obtenir de l'information sur les différentes cultures et religions.

Deuxième norme

Établir et entretenir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec chaque enfant et avec le groupe d'enfants

2.1

La capacité d'établir une relation chaleureuse, bienveillante et attentive avec chaque enfant et avec le groupe d'enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de réagir avec sensibilité et de façon appropriée à l'expression verbale et non verbale des besoins des enfants et à leurs tentatives de communiquer; b) de prêter attention et de réagir aux comportements, aux intérêts et aux idées de chaque enfant et du groupe d'enfants d'une façon attentive, sensible, respectueuse et cohérente; c) de respecter la personnalité et le tempérament individuels des enfants ainsi que les besoins, la culture et le contexte familial de chacun; d) de soutenir, de réconforter et d'encourager les enfants qui éprouvent des difficultés et de les aider à comprendre leurs émotions et à y faire face. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les méthodes d'écoute efficaces des enfants compte tenu de leur stade de développement et de la culture du milieu représenté au sein du service de garde; 2) les techniques confirmant que le message lancé par les enfants a été reçu et compris; 3) tout un éventail de stratégies efficaces pour réagir de façon sensible aux états affectifs des enfants.

2.2

La capacité d'encadrer de façon efficace le comportement des enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'avoir des attentes réalistes et d'imposer des limites claires au comportement des enfants en fonction de leur stade de développement; b) d'utiliser des façons appropriées de faire participer les enfants, en fonction de leur stade de développement, à l'établissement des règles ou consignes et des limites; c) de reconnaître immédiatement un comportement adéquat chez un enfant et de lui indiquer clairement qu'il devrait continuer à agir ainsi ou répéter ce comportement; d) d'aider les enfants à développer des stratégies appropriées de maîtrise de soi et d'autodirection; e) de le reconnaître et de réagir lorsque la fatigue, l'ennui, la faim ou un malaise peut faire en sorte qu'un enfant se comporte mal ou est turbulent; f) d'utiliser leur connaissance de l'enfant et leur interprétation des causes du comportement pour mettre en œuvre des façons positives de corriger le comportement, compte tenu du stade de développement de l'enfant; g) de le reconnaître lorsqu'elles ont besoin de conseils ou de renseignements additionnels pour pouvoir réagir de façon sensible et efficace au comportement inapproprié ou difficile d'un enfant. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du comportement entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) les stades, les séquences et les jalons dans l'acquisition de la maîtrise de soi et de l'autodirection entre l'âge de 0 et de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur chaque stade; 3) les méthodes positives, efficaces et adaptées au stade de développement des enfants à utiliser pour encadrer leur comportement; 4) la façon de reconnaître les comportements qui indiquent qu'un enfant pourrait avoir besoin d'une attention spécialisée de la part d'un autre professionnel; 5) la façon de trouver de l'information sur le comportement des enfants à différentes étapes de leur vie et sur les méthodes d'encadrement de leur comportement.

Troisième norme

Planifier et offrir des activités quotidiennes qui soutiennent et favorisent le développement physique, affectif, social, cognitif et éthique de chaque enfant et qui l'encouragent à communiquer et à exploiter ses talents créatifs

3.1

La capacité d'établir et de maintenir un environnement qui, dans l'ensemble, soutient et favorise le développement de tous les enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de planifier et d'offrir un dosage approprié de jeux, imaginés par les enfants ou par elles, qui soient adaptés à leur stade de développement; b) de planifier et d'offrir aux enfants des périodes d'action et de détente, des activités solitaires et de groupe et des activités qui s'exercent à l'intérieur et à l'extérieur; c) de promouvoir la participation active de tous les enfants en (1) veillant à ce que le matériel et l'équipement soient accessibles à tous, et (2) en leur offrant une aide directe et indirecte de diverses façons verbales et non verbales; d) d'interpréter la dynamique de groupe et de réagir de façon appropriée; e) de voir dans les activités et la routine quotidiennes des possibilités d'apprentissage et de s'en servir en ce sens; f) d'accorder quotidiennement une attention individuelle à chaque enfant; g) de veiller à ce que la transition d'une activité à l'autre durant la journée se fasse en douceur; h) de créer un environnement qui reflète et affirme la diversité culturelle, linguistique et religieuse de la collectivité environnante; i) de recueillir les idées des enfants et de les incorporer dans la planification du programme d'une façon qui convient à leur stade de développement; j) d'aller chercher et d'utiliser les ressources familiales et communautaires susceptibles d'élargir la portée de l'expérience des enfants. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) la façon d'aménager et d'utiliser l'environnement physique selon le but recherché; 2) le rôle que doit jouer l'adulte pour soutenir le développement et l'apprentissage des enfants; 3) les types d'activités et d'équipement et de matériel qui conviennent aux enfants selon leurs différents stades de développement; 4) les jeux qui sont adaptés au stade de développement des enfants et la façon de les créer; 5) les techniques à utiliser pour assurer une transition en douceur entre les activités des enfants qui en sont à différents stades de développement; 6) les stratégies qui sont efficaces pour atteindre un équilibre entre les besoins individuels et les besoins du groupe; 7) les stratégies qui sont efficaces pour aller chercher et utiliser les ressources familiales et communautaires; 8) les caractéristiques sociodémographiques globales de la collectivité qui compose le milieu de garde.

3.2

La capacité de soutenir et de promouvoir le développement physique de chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ol style="list-style-type: none"> de choisir une variété de jouets et de types de matériel et d'équipement pour aider les enfants à développer leur motricité fine et globale, qui sont adaptés du point de vue de la taille et de la fonction à leur stade de développement; de planifier et de mettre en œuvre toutes sortes d'activités motrices fines et globales qui plaisent aux enfants et qui sont adaptées à leur stade de développement et à leurs intérêts; d'expliquer aux enfants de façon qu'ils puissent le comprendre, l'importance d'exercer fréquemment des activités motrices globales; d'encourager les enfants à exercer des activités motrices fines et globales tous les jours et de les soutenir dans leur effort; de saisir les occasions et de planifier des jeux qui encouragent les enfants à utiliser leurs sens en leur faisant remarquer les couleurs, les odeurs, les goûts, les sons et les textures; d'utiliser les ressources récréatives communautaires pour donner aux enfants l'occasion de s'engager dans des activités qui favorisent leur développement physique et mettent en valeur leurs aptitudes sur ce plan. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ol style="list-style-type: none"> les stades, les séquences et les jalons du développement de la motricité fine et globale entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; l'importance du jeu et la façon d'utiliser différents types de jeux pour promouvoir le développement de la motricité fine et globale; l'importance de nos cinq sens pour le développement physique; les stratégies qui sont efficaces pour aller chercher et utiliser les ressources récréatives communautaires susceptibles de promouvoir le développement des aptitudes physiques des enfants; les signes d'un retard de développement sur le plan physique laissant croire que l'enfant a besoin d'une attention spécialisée de la part d'un autre professionnel; la façon d'obtenir de l'information sur l'aide à apporter aux enfants pour soutenir leur développement physique.

3.3

La capacité de soutenir et de promouvoir le bien-être et le développement de chaque enfant sur le plan affectif

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'aider les enfants à reconnaître, à exprimer et à accepter toute une gamme d'émotions; b) de donner aux enfants des occasions d'exprimer leurs sentiments et leurs désirs et de les aider à le faire; c) d'intervenir de façon constructive et efficace lorsque les enfants utilisent des paroles ou posent des gestes discriminatoires associés au sexe, à la race, à la culture, à la religion, aux antécédents familiaux ou au niveau de capacité d'un enfant; d) d'utiliser toute une gamme de stratégies pour donner suite d'une façon positive et encourageante aux efforts des enfants en vue d'acquérir de nouvelles compétences; e) d'alimenter l'estime de soi de tous les enfants; f) de percevoir les indices d'une piètre estime de soi ou d'un concept de soi négatif; g) d'aider les enfants à faire face aux situations qui entraînent chez eux une piètre estime de soi ou un concept de soi négatif, afin de développer une image plus favorable d'eux-mêmes; h) d'aider les enfants à devenir autonomes et indépendants d'une façon culturellement appropriée et qui soit conforme à leur stade de développement et à leurs capacités; i) d'aider les enfants à développer des stratégies appropriées de maîtrise de soi et d'autodirection; j) de susciter et d'encourager chez les enfants une fierté par rapport à leur patrimoine en incorporant dans le programme quotidien des aliments, des mots, des chansons, des jeux, des livres, des contes, des danses et des vêtements qui reflètent l'origine familiale des différents enfants; k) d'aider tous les enfants à se sentir à l'aise et acceptés dans le milieu de garde. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement affectif entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) l'influence qu'exercent le tempérament, les capacités, l'origine culturelle de la famille et les expériences antérieures des enfants sur leur développement affectif et sur leur estime de soi; 3) les stratégies qui sont efficaces pour rehausser l'estime de soi des enfants; 4) la façon de trouver des renseignements sur les méthodes de promotion du bien-être des enfants sur le plan affectif; 5) les signes d'un manque d'estime de soi, d'un concept de soi négatif ou d'un comportement affectif qui laissent croire que l'enfant a besoin d'une attention spécialisée de la part d'un autre professionnel; 6) la façon d'obtenir de l'information sur l'aide à apporter aux enfants pour soutenir leur développement affectif.

3.4

La capacité de soutenir et de promouvoir le développement social de chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'entretenir de bonnes relations avec les autres dans leurs activités quotidiennes; b) d'aménager l'environnement et d'organiser des activités de façon à favoriser des interactions positives entre tous les enfants; c) de se servir du jeu et de l'encadrement verbal pour aider les enfants à acquérir et à mettre en pratique des stratégies leur permettant de bien s'entendre avec les autres; d) d'aider les enfants à faire part aux autres de leurs idées et de leurs sentiments; e) d'aider les enfants à comprendre les besoins et les attentes de leurs camarades; f) d'aider les enfants à se rendre compte que les autres peuvent avoir une perspective différente de la leur; g) d'aider les enfants à apprendre comment collaborer à des activités conjointes selon leur stade de développement; h) d'aider les enfants à trouver des façons efficaces de résoudre leurs conflits. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement social entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) les stades et les séquences du comportement ludique de la naissance à l'âge de 12 ans et la façon dont les différents types de jeux peuvent être utilisés pour promouvoir le développement des compétences sociales de l'enfant; 3) la dynamique de groupe et le rôle que jouent les pairs à chaque stade de développement; 4) l'influence qu'exercent des variables comme le tempérament de l'enfant, sa disponibilité, ses capacités, l'origine culturelle de sa famille, ses expériences antérieures et ses modes d'apprentissage sur le développement de ses compétences sociales; 5) l'influence qu'exercent les croyances et les valeurs culturelles et religieuses et la situation socio-économique des gens sur ce qu'ils attendent des autres ainsi que sur leur style de communication et leur comportement social; 6) les stratégies qui sont efficaces pour aider les enfants à développer leurs compétences sociales; 7) les comportements sociaux qui laissent croire qu'un enfant a besoin de l'attention spécialisée de la part d'un autre professionnel; 8) la façon d'obtenir de l'information sur l'aide à apporter aux enfants pour soutenir leur développement social.

3.5

La capacité de soutenir et de promouvoir le développement des aptitudes de chaque enfant pour la communication

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de communiquer avec chaque enfant en adoptant un style, une manière, un rythme et un niveau qui conviennent à son stade de développement et à ses besoins; b) d'aider chaque enfant à exprimer ses besoins, ses désirs, ses pensées et ses émotions d'une façon verbale et non verbale qui respecte sa culture, sa personnalité et son stade de développement; c) de saisir les occasions et d'organiser des activités qui permettent aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs émotions de façon non verbale; d) de saisir les occasions et d'organiser des jeux qui permettent aux enfants d'exercer leur capacité d'être à l'écoute des autres et de les comprendre; e) de faire un bon usage de la langue (bonne grammaire, pas d'argot ni de jurons). 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement des aptitudes pour la communication entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) l'influence qu'exercent le tempérament, les capacités, l'origine culturelle de la famille et les expériences antérieures des enfants sur leur développement affectif et sur leur estime de soi; 3) les formes habituelles de communication non verbale qu'utilisent les enfants de la naissance et l'âge de 12 ans et leurs significations; 4) les stratégies d'écoute efficaces auprès des enfants de différents stades de développement; 5) les stratégies de communication efficaces auprès des enfants d'âges et de stades de développement différents; 6) l'influence de l'origine culturelle sur les habitudes de communication; 7) les étapes et les séquences du comportement ludique de la naissance à l'âge de 12 ans et la façon dont les différents types de jeux peuvent être utilisés pour promouvoir le développement des compétences sociales; 8) les signes indicatifs d'une difficulté de communication laissant croire que l'enfant a besoin d'une attention spécialisée de la part d'un autre professionnel; 9) la façon d'obtenir de l'information sur l'aide à apporter aux enfants pour favoriser leur acquisition de compétences en communication.

3.6

La capacité de soutenir et de promouvoir le développement cognitif de chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'offrir toute une gamme de jeux attrayants et stimulants qui correspondent au stade de développement et au mode d'apprentissage de chaque enfant, d'éveiller sa curiosité et de développer son esprit d'invention ainsi que sa capacité de communiquer et de résoudre des problèmes; b) d'offrir aux enfants un environnement et des activités adaptées à leur stade de développement qui les encouragent et les soutiennent dans leur prise de décisions et dans leur résolution de problèmes; c) d'offrir aux enfants des activités propices à l'apprentissage de la lecture et du calcul; d) d'offrir aux enfants des activités adaptées à leur niveau de développement qui soient liées à l'apprentissage de la lecture, des sciences, des mathématiques et des études sociales; e) d'engager les enfants dans des activités quotidiennes et dans des jeux qui les poussent à explorer leur univers, à s'interroger, à approfondir leur raisonnement et à résoudre des problèmes; f) d'encourager les enfants à expliquer ce qu'ils voient et ce qu'ils pensent, à prédire ce qui peut arriver et à tenter des expériences. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement cognitif entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) l'influence qu'exercent des variables comme le tempérament de l'enfant, sa disponibilité, ses capacités, l'origine culturelle de sa famille et ses modes d'apprentissage sur le développement de ses compétences cognitives, comme sa capacité de résoudre des problèmes; 3) les étapes et les séquences du comportement ludique de la naissance à l'âge de 12 ans et la façon dont les différents types de jeux peuvent être utilisés pour promouvoir le développement des compétences cognitives des enfants; 4) les jeux à organiser pour les enfants de différents stades de développement pour les pousser à explorer leur univers, à s'interroger et à résoudre des problèmes; 5) les activités qui sont propices à l'apprentissage de la lecture et du calcul; 6) la façon de trouver des renseignements et des idées sur les activités propres à favoriser chez les enfants le désir d'explorer leur univers, de s'interroger et de résoudre des problèmes; 7) la façon de trouver les ressources communautaires qui peuvent être utiles pour promouvoir le développement des capacités cognitives des enfants; 8) les signes d'un retard dans le développement cognitif qui laissent croire que l'enfant a besoin d'une attention spécialisée de la part d'un autre professionnel.

3.7

La capacité de soutenir et de promouvoir la compréhension et le développement des valeurs morales chez chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de donner l'exemple d'un comportement et d'une prise de décisions qui témoignent d'un sens de la moralité; b) d'aider les enfants à comprendre, en se mettant à leur niveau, le point de vue, les sentiments et les droits des autres; c) d'engager les enfants dans des activités et des discussions qui les aident à réfléchir à des problèmes et à des dilemmes d'ordre moral. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades de la compréhension et du développement de la moralité entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) les stratégies qui sont efficaces pour aider les enfants à comprendre comment se comporter selon les règles de la moralité; 3) la façon d'obtenir de l'information sur les questions d'ordre moral et d'aider les enfants à comprendre les règles de la moralité.

3.8

La capacité de soutenir et de promouvoir la créativité chez chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'encourager et de soutenir les enfants dans leurs efforts en vue d'essayer de nouvelles activités, de trouver des idées bien à eux et d'utiliser à leur façon le matériel, les jouets et l'équipement; b) de montrer qu'elles apprécient l'expression créatrice des enfants et de les encourager dans ce sens; c) d'offrir aux enfants toute une gamme de jeux ouverts de façon à leur permettre d'exercer en diverses occasions des activités créatives adaptées à leur stade de développement; d) d'initier les enfants à la musique, à l'expression corporelle, à l'art, au théâtre et de leur apprendre des légendes et des chants qui reflètent et mettent en valeur leur culture et leurs intérêts et ceux d'autres peuples et d'incorporer ces activités dans le programme régulier. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les formes d'art, d'expression corporelle, de théâtre, de musique et de jeux qui sont adaptées au stade de développement des enfants et qui soutiennent et encouragent l'éclosion de leur créativité, à différentes étapes de leur vie; 2) la façon de trouver de l'information sur les ressources familiales et communautaires qui peuvent enrichir les expériences créatrices des enfants.

Quatrième norme

Utiliser une variété de techniques d'observation en vue de cerner les compétences, les capacités, les intérêts et les besoins des enfants

4.1

La capacité d'utiliser des techniques d'observation en vue d'évaluer les compétences, les capacités, les intérêts et les besoins des enfants

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'utiliser des techniques d'observation d'une façon objective et impartiale afin d'évaluer les compétences, les capacités et les intérêts des enfants; b) d'utiliser des techniques d'observation en vue d'évaluer si l'environnement est approprié, confortable et accepté par les enfants; c) d'utiliser des techniques d'observation pour planifier des activités adaptées au stade de développement des enfants qui soient respectueuses de leur culture; de communiquer les résultats de leurs observations à d'autres d'une façon factuelle et d'ainsi aider à déterminer des buts ou à planifier conjointement des interventions; d) d'utiliser des techniques d'observation pour déterminer si les activités prévues au programme sont appropriées, utiles et acceptées par les enfants et pour les modifier s'il y a lieu afin de mieux répondre aux intérêts, aux capacités et aux besoins des enfants sur le plan du développement. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les méthodes d'observation des enfants; 2) les méthodes pour consigner, mettre en commun et utiliser leurs observations des enfants; 3) les facteurs à prendre en compte – comme le stade de développement d'un enfant, ses expériences antérieures et son origine culturelle – dans l'interprétation de leurs observations.

Cinquième norme

Reconnaître les signes et les symptômes d'un retard ou de problèmes sur le plan des émotions ou du développement et prendre les mesures qui s'imposent

5.1

La capacité de reconnaître les signes et les symptômes d'un retard ou de problèmes sur le plan des émotions ou du développement et de prendre les mesures qui s'imposent

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'observer les comportements et les capacités des enfants et d'évaluer s'ils se situent dans les limites de ce qui est considéré normal pour leur stade de développement; b) de reconnaître les signes d'un retard possible de développement dans les domaines physique, affectif, social ou cognitif ou sur le plan de la communication; c) de décrire avec précision et concision les signes indicatifs d'un retard possible et d'en donner des exemples; d) de chercher à obtenir l'opinion éclairée d'autres professionnels ou de s'adresser à d'autres sources de façon à respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille; e) de porter à l'attention de la famille de l'enfant leurs préoccupations au sujet d'un retard ou d'un problème possible en tenant compte de l'opinion de la famille et en lui indiquant qu'il pourrait être nécessaire de chercher à en savoir plus sans toutefois l'alarmer pour autant¹. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les stades, les séquences et les jalons du développement physique, affectif, social et cognitif et du développement de la capacité de communiquer entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 2) les caractéristiques d'un retard de développement, d'un retard dans la capacité de communiquer et des difficultés affectives et comportementales; 3) les facteurs à prendre en compte – comme l'expérience antérieure de l'enfant, les méthodes d'éducation et les modes de communication culturels de la famille – lorsqu'elles observent les comportements et les capacités de l'enfant; 4) la façon de trouver de l'information sur les signes et les symptômes d'une perturbation affective et d'un retard de développement; 5) la façon de trouver des opinions éclairées et une aide professionnelle au besoin.

¹ Le cas échéant, c'est le tuteur de l'enfant qui remplace la famille.

Section B

Les relations avec les familles des enfants

Sixième norme

Établir et maintenir une relation ouverte et coopérative avec la famille de chaque enfant

6.1

La capacité d'établir une relation ouverte et coopérative avec la famille de chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de donner aux familles des renseignements sur la philosophie, les politiques, les approches et les procédures du milieu de garde de façon à répondre à leurs questions; b) de faire savoir aux familles qu'elles respectent leur rôle à titre de principales éducatrices de leurs enfants; c) de créer une atmosphère telle que les familles se sentent à l'aise de poser des questions, d'échanger des renseignements et d'exprimer leurs besoins et leurs préférences; d) de manifester envers les familles du respect et de la considération pour leurs différentes valeurs et méthodes d'éducation des enfants et pour leurs traditions et pratiques individuelles, culturelles, religieuses et communautaires; e) de collaborer avec les familles à la définition de leurs besoins, de leurs souhaits et de leurs buts pour leurs enfants; f) d'assurer aux familles que leurs demandes de renseignements, leurs conversations avec elles et les dossiers des enfants demeurent confidentiels à moins qu'un parent donne sa permission explicite de transmettre l'information ou que la divulgation soit exigée par la loi ou par une ordonnance d'un tribunal; g) d'aider les membres des familles à se sentir bien accueillis dans le milieu de garde. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les politiques et la philosophie du milieu de garde dans lequel elles travaillent; 2) les principaux enjeux avec lesquels les familles sont aux prises au Canada de nos jours, comme par exemple la conciliation travail-famille ou le travail par postes ou à des heures inhabituelles, et la façon dont ces enjeux peuvent influencer à la fois sur le développement des enfants et sur ce que leurs parents veulent ou attendent d'un service de garde; 3) certains des enjeux avec lesquels se débattent les nouveaux arrivants au Canada, comme par exemple le fait de devoir s'adapter à une nouvelle culture qui nourrit d'autres types d'attentes sur le plan du comportement, et la façon dont ces enjeux peuvent influencer à la fois sur le développement des enfants et sur ce que leurs parents attendent d'un service de garde; 4) les stratégies d'écoute qui sont efficaces auprès des jeunes et des adultes; 5) les stratégies de communication qui sont efficaces auprès des jeunes et des adultes; 6) les stratégies qui sont efficaces pour tenir compte des différentes méthodes d'éducation des enfants ou des divergences d'opinion, comme au sujet des modes de résolution de conflits, par exemple.

6.2

La capacité d'entretenir une relation ouverte et coopérative avec la famille de chaque enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'utiliser diverses méthodes pour encourager les familles à les tenir au courant des goûts et des aversions de l'enfant, par exemple, ou de leurs préférences concernant les méthodes d'éducation, l'alimentation et l'habillement; b) d'utiliser diverses méthodes pour communiquer périodiquement avec les familles au sujet des activités quotidiennes, des progrès et du développement de leur enfant de façon à les aider à se fixer des buts pour l'enfant et à donner leur opinion sur le service de garde; c) d'écouter le point de vue de chaque famille et d'y réagir avec solidarité et respect afin de l'encourager à exprimer ses besoins, ses désirs et ses préférences; d) d'utiliser diverses méthodes pour aider les familles à exprimer leur opinion sur les expériences actuelles ou antérieures de l'enfant dans le milieu de garde et sur les expériences qu'elles aimeraient que l'enfant ait; e) de discuter avec une famille d'un problème qu'a l'enfant ou d'un problème qui se pose à son sujet dans le milieu de garde; f) de réagir adéquatement en présence de gens qui ne partagent pas leurs valeurs ou leurs opinions. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les politiques et la philosophie du milieu de garde dans lequel elles travaillent; 2) les principaux enjeux avec lesquels les familles sont aux prises au Canada de nos jours, comme par exemple la conciliation travail-famille ou le travail par postes ou à des heures inhabituelles, et la façon dont ces enjeux peuvent influencer à la fois sur le développement des enfants et sur ce que leurs parents veulent ou attendent d'un service de garde; 3) certains des enjeux avec lesquels se débattent les nouveaux arrivants au Canada, comme par exemple le fait de devoir s'adapter à une nouvelle culture qui nourrit d'autres types d'attentes sur le plan du comportement, et la façon dont ces enjeux peuvent influencer à la fois sur le développement des enfants et sur ce que leurs parents attendent d'un service de garde; 4) les stratégies d'écoute qui sont efficaces auprès des jeunes et des adultes; 5) les stratégies de communication qui sont efficaces auprès des jeunes et des adultes; 6) les stratégies qui sont efficaces pour tenir compte des différentes méthodes d'éducation des enfants ou des divergences d'opinion.

Section C

Les relations avec les autres intervenantes dans les milieux de garde d'enfants et avec les autres services communautaires qui interviennent auprès de l'enfant

Septième norme

Nouer et entretenir des liens de solidarité et de collaboration avec les autres intervenantes qui travaillent dans le milieu

7.1

La capacité de nouer et d'entretenir des liens de solidarité et de collaboration avec les autres intervenantes qui travaillent dans le milieu

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de décrire clairement leur propre rôle et leurs propres responsabilités et ceux de leurs collègues dans le milieu de garde; b) de communiquer des renseignements à d'autres d'une façon claire et concise; c) de transmettre des renseignements pertinents à propos des enfants et des familles à leurs collègues du milieu de garde d'une façon qui respecte la dignité et l'intimité de l'enfant et de la famille; d) de travailler en équipe et de partager avec leurs collègues la responsabilité de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme; e) de discuter d'une façon ouverte, franche et respectueuse des problèmes que soulèvent leurs divergences d'opinions et la diversité de leurs points de vue et de leurs expériences. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) de façon générale, les principales tâches et responsabilités d'une intervenante en services de garde; 2) leurs propres rôle et responsabilités et ceux des autres personnes qui travaillent dans le milieu de garde.

Huitième norme

Établir et entretenir des relations de collaboration avec les intervenants des autres services communautaires travaillant avec l'enfant

8.1

La capacité d'établir et d'entretenir des relations de collaboration avec les intervenants des autres services communautaires travaillant avec l'enfant

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de chercher à connaître les rôles et les responsabilités des autres intervenants qui travaillent auprès de l'enfant tout en adhérant aux paramètres du consentement éclairé de la famille; b) d'obtenir des autres intervenants de l'information susceptible de les aider à répondre aux besoins de l'enfant au sein du milieu de garde tout en adhérant aux paramètres du consentement éclairé de la famille; c) de faire part de renseignements au sujet de l'enfant aux autres intervenants afin de les aider dans leur travail auprès de l'enfant tout en adhérant aux paramètres du consentement éclairé de la famille et conformément aux exigences de la loi ou des tribunaux; d) de fonctionner avec les autres intervenants communautaires dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire; e) de fournir des renseignements exacts au sujet du milieu de garde aux autres intervenants communautaires. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) les rôles et les responsabilités des principaux organismes communautaires qui s'occupent des jeunes enfants – en particulier, de la protection de l'enfance et de la santé publique; 2) la façon d'obtenir de l'information sur les rôles et les responsabilités des autres organismes communautaires.

Section D

Le maintien de ses compétences et de ses connaissances

Neuvième norme

Réfléchir à ses propres connaissances, attitudes et compétences et prendre les mesures qui s'imposent

9.1

La capacité de réfléchir à ses propres connaissances, attitudes et compétences et de prendre les mesures qui s'imposent

Compétences et capacités requises	Connaissances de base requises
<p>Les intervenantes sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de décrire en quoi leurs interactions avec les enfants conviennent au stade de développement de ceux-ci et respectent leur culture et celle de leur famille; b) de décrire en quoi leurs interactions avec les familles témoignent du respect qu'elles portent aux différentes cultures et valeurs et aux différentes méthodes d'éducation des enfants; c) de décrire en quoi les cadres de vie et les activités qu'elles offrent aux enfants sont conformes à une pratique accueillante et adaptée au stade de développement des enfants, qui respecte la culture de ceux-ci et celle de leur famille, et en quoi ils favorisent le développement des enfants; d) de reconnaître leurs points forts et les domaines qui exigent qu'elles améliorent leurs connaissances ou leurs compétences ou qu'elles changent leur façon de procéder; e) d'utiliser la rétroaction qu'elles reçoivent des autres pour réfléchir à leurs connaissances, leurs compétences et leurs attitudes et pour avoir une vision claire de leurs valeurs et de leurs préjugés; f) de trouver et d'utiliser des sources pertinentes de renseignements et de perfectionnement professionnel pour constamment améliorer leur travail et acquérir des connaissances ou des compétences additionnelles. 	<p>Les intervenantes connaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) l'effet de leur propre expérience, de leur milieu familial, de leur culture et de leur religion sur leurs croyances et leurs valeurs au sujet des méthodes d'éducation; 2) l'éthique des services de garde et notamment l'importance de garder confidentielles les questions d'ordre familial et personnel dont leur a fait part un enfant; 3) les stades, les séquences et les jalons du développement physique, affectif, social et cognitif et du développement de la capacité de communiquer entre la naissance et l'âge de 12 ans et les paramètres reconnus comme normaux à l'intérieur de chacun de ces stades; 4) la façon de trouver des renseignements sur les enfants et sur les compétences nécessaires pour offrir des services de garde d'enfants; 5) la façon de trouver des occasions de perfectionnement professionnel afin d'accroître leur connaissance des enfants et leurs compétences en matière de garde d'enfants; 6) la façon de trouver des exemplaires de la législation du travail et de celle sur les droits de la personne ainsi que des normes pertinentes en matière d'emploi.

Code de déontologie

par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance
et adapté du Code of Ethics de l'Early Childhood Educators of B.C.

Introduction

Les praticiennes en services de garde à l'enfance¹ travaillent avec l'un des groupes les plus vulnérables de la société : les jeunes enfants. La qualité de l'interaction entre les jeunes enfants et les adultes qui en prennent soin a une incidence significative et durable sur la vie des enfants. L'intimité de la relation et les risques qu'elle comporte exigent de la part des praticiennes qu'elles s'engagent à mettre en pratique des normes d'éthique du plus haut niveau.

Les praticiennes reconnaissent qu'elles ont le devoir moral de bien comprendre les enfants et de s'en occuper efficacement en tenant compte de leur contexte familial, culturel et communautaire. Elles prennent soin de jeunes enfants et contribuent à leur éducation. Toutefois, leur rôle va bien au-delà de cette relation éducatrice/enfant. Les praticiennes viennent aussi en aide aux parents² qui ont la responsabilité principale des soins à donner à leurs enfants. De plus, elles établissent des liens avec les professionnelles et personnes-ressources dans la collectivité pour le compte des enfants et de leur famille.

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance et ses organismes affiliés reconnaissent leur part de responsabilité dans la promotion, auprès des praticiennes des services de garde, de pratiques et d'attitudes en règle avec les valeurs d'éthique professionnelle. Les principes, les explications et les normes qui suivent ont pour but d'aider les praticiennes à surveiller leur manière d'agir dans l'exercice de leur profession et à prendre des décisions éclairées. Ces principes éthiques s'inspirent de ceux du *Code of Ethics* de l'Early Childhood Educators of B.C. Ils ont été adaptés en fonction des besoins des adultes qui œuvrent auprès des enfants et de leurs familles dans toutes sortes de milieux où l'on offre des services de garde à l'enfance et des activités connexes. Ils sont

élaborés dans le but de guider les praticiennes dans l'exercice de leur fonction tout en protégeant les enfants et les familles concernées. Le professionnalisme engendre des obligations éthiques supplémentaires envers ses collègues et la profession.

Huit principes d'éthique professionnelle sont présentés ci-après dans le but d'aider les praticiennes en services de garde à l'enfance à décider de la conduite à adopter lorsqu'elles font face à des problèmes d'éthique au travail. Chacun des principes énoncés est suivi d'une explication et d'une liste de normes à appliquer dans les services de garde ou les domaines connexes.

Une pratique éthique en garde à l'enfance doit refléter ces huit principes. Cependant, dans certains cas, les praticiennes trouveront difficile de résoudre les dilemmes qui se posent, et les principes d'éthique entreront en contradiction les uns avec les autres. Dans ces situations difficiles, il leur sera recommandé de réfléchir aux conséquences probables de la priorité qu'elles choisiront d'accorder à tel ou tel principe. En évaluant ainsi les conséquences de leur choix, elles verront plus clairement à quel principe il convient de donner plus de poids. La voie à suivre devrait être celle qui est susceptible d'occasionner le moins de tort. Il leur est aussi recommandé de consulter leurs collègues afin d'avoir différents points de vue sur la question, sans négliger cependant l'aspect confidentiel des échanges. Toutefois, la décision finale demeurera entre les mains de la praticienne aux prises avec le dilemme d'ordre éthique.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance accordent de la valeur à la santé et au bien-être de tous les enfants.

Les praticiennes ont la responsabilité des enfants qui sont confiés à leur garde. Elles créent des milieux de vie qui sont sûrs et sécurisants pour les enfants et qui

Les principes du Code

- Les praticiennes en services de garde à l'enfance accordent de la valeur à la santé et au bien-être de tous les enfants.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance aident les enfants à donner leur plein rendement dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et elles favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont attentives à tous les enfants dans tous les aspects de leur travail.
- Les praticiennes en services de garde travaillent en collaboration avec les parents, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et elles les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les aidant à exercer leurs responsabilités.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien-être des enfants et de leur famille.
- Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent d'une façon qui rehausse la dignité humaine en créant des relations fondées sur la confiance, le souci d'autrui et la coopération, et marquées par le respect de la valeur et de la spécificité de chaque personne.
- Les praticiennes en services de garde cherchent, de façon continue, à perfectionner leurs connaissances et aptitudes et à approfondir leur connaissance de soi afin d'assurer leur compétence sur le plan professionnel.
- Les praticiennes en services de garde font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.

contribuent à leur bonne santé au sens le plus large du terme. Elles conçoivent des programmes qui offrent aux enfants des possibilités de développement sur le plan physique, social, émotif, moral, spirituel et cognitif et qui donnent l'élan à leur créativité. Dans un environnement sain, l'estime de soi de l'enfant est rehaussée, le jeu est encouragé et un climat de chaleur et d'amour s'installe.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- accorde de la valeur à la santé et au bien-être de chaque enfant;
- crée et maintient des milieux de vie sûrs et sains pour les enfants;
- encourage toutes les facettes du développement de l'enfant dans le contexte de ses besoins, et de ceux de sa famille et de sa collectivité;
- rehausse chez chaque enfant le sentiment de sa propre compétence, son indépendance et son estime de soi;
- s'abstient de rabaisser, de mettre en danger, d'apeurer ou de blesser les enfants d'une quelconque manière;
- revendique, au nom de tous les enfants, l'élaboration de politiques gouvernementales, de programmes et de services qui ont pour effet d'accroître leur santé et leur bien-être;
- intervient promptement dans les situations où le bien-être de l'enfant est menacé.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance aident les enfants à donner leur plein rendement dans des milieux soigneusement organisés pour répondre à leurs besoins individuels et elles favorisent leur développement social, émotif, physique et cognitif.

Les praticiennes comprennent les étapes et les modes de développement de l'enfant et elles connaissent les influences de la culture sur ces derniers. Fortes de ce savoir, elles créent des environnements et planifient des programmes qui sont adaptés aux enfants confiés à leur garde. Elles mettent en œuvre des programmes et utilisent des techniques de discipline en fonction de l'âge des enfants et des variations individuelles dans leur développement.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- tient compte des différences culturelles dans la façon d'élever les enfants lorsqu'elle évalue leur niveau de développement;
- sait pertinemment que le stade de développement physique, social, émotif, moral et cognitif de chaque enfant est particulier;
- détermine où se situe chaque enfant dans les diverses étapes de son développement et se sert de cette connaissance pour créer des programmes qui font place aux différences et aux préférences individuelles;

- utilise des méthodes et du matériel pédagogique adaptés aux stades de développement des enfants avec qui elle travaille.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont attentives aux besoins de tous les enfants dans tous les aspects de leur travail.

Être attentive à l'enfant implique amour et labeur. C'est la qualité qui est au cœur même de l'éducation de la petite enfance, et elle transparaît dans chacune des formes d'interaction de la praticienne avec les enfants, que celle-ci se situe sur le plan mental, émotif ou physique. Ce souci de la praticienne et cette attention qu'elle porte à tous les enfants leur sont sans cesse communiqués.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- réagit adéquatement à toutes les formes d'expression du besoin de l'enfant;
- fait vivre aux enfants des expériences qui alimentent leur confiance en eux;
- transmet de la chaleur et une affection non équivoque aux enfants et les traite avec considération et respect, tant verbalement que dans ses gestes;
- manifeste un véritable intérêt pour les activités, les idées, les opinions et les préoccupations des enfants;
- accompagne les enfants dans leur voyage intérieur et leur offre en modèle des façons acceptables d'exprimer leur émotions.

Les praticiennes en services de garde travaillent en collaboration avec les parents, sachant que c'est à eux que revient d'abord et avant tout la responsabilité des soins à donner à leurs enfants et elles les valorisent dans leur rôle auprès d'eux tout en les aidant à exercer leurs responsabilités.

Les praticiennes partagent l'intérêt des parents pour leurs enfants tout en reconnaissant le fait que c'est à eux que revient la responsabilité primordiale de l'éducation et de la prise de décision en ce qui concerne leurs petits. Les praticiennes secondent les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et complètent leur tâche. La relation positive, respectueuse et harmonieuse qu'elles entretiennent avec les parents favorise le bien-être des enfants.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- développe une relation remplie d'égards envers les parents des enfants dont elle a la garde;
- respecte le droit des parents de transmettre leurs valeurs, leurs croyances et leur patrimoine culturel à leurs enfants;
- renforce chez les parents les connaissances, les compétences et les ressources susceptibles d'accroître leur capacité de prendre soin de leurs enfants;
- fournit aux parents des occasions de prendre une part active à tous les aspects de la planification et de la prise de décision au sujet des activités de leurs enfants et les encourage à le faire;
- s'appuie sur la compétence et les ressources des parents à qui elle aide à prendre soin de leurs enfants.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance travaillent en collaboration avec leurs collègues et avec les autres prestataires de service de la collectivité en vue de concourir au bien-être des enfants et de leur famille.

Les praticiennes savent combien un milieu familial protecteur est important pour les enfants. Elles travaillent en collaboration avec d'autres professionnels des services d'aide afin de procurer un réseau de soutien aux parents.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- épaulé et encourage les familles en créant des programmes qui répondent à leurs besoins;
- aide les familles à obtenir les services spécialisés d'autres professionnels en cas de besoin;
- revendique l'établissement de politiques gouvernementales et de services communautaires utiles aux familles.

Les praticiennes accueillent et chérissent les enfants inconditionnellement. Elles respectent la dignité des enfants, des parents, des collègues et des autres personnes avec lesquelles elles sont en interaction.

Elles font preuve de respect pour la diversité en rendant hommage à l'individualité et en appréciant la manifestation de caractéristiques personnelles comme l'expression d'idées et de points de vue différents.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- donne l'exemple du respect en valorisant et en mettant en pratique une grande ouverture d'esprit dans ses relations;
- renforce et met en valeur sa propre dignité et celle d'autrui en s'engageant dans des relations mutuellement enrichissantes;
- planifie des programmes qui témoignent du respect envers la diversité eu égard à la capacité, la culture, le sexe, la situation socio-économique, l'orientation sexuelle et la composition de la famille;
- offre à tous les enfants l'occasion de participer à des activités qui conviennent à leur âge.

Les praticiennes en services de garde cherchent, de façon continue, à perfectionner leurs connaissances et aptitudes et à approfondir leur connaissance de soi afin d'assurer leur compétence sur le plan professionnel.

L'exercice de la profession est fondé sur un corpus de plus en plus vaste d'ouvrages et de constats de recherche. L'apprentissage à même l'expérience ainsi que le travail d'introspection préparent les praticiennes en services de garde à mieux remplir leurs obligations.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- reconnaît la nécessité de l'apprentissage permanent;
- se tient à l'affût des occasions de se perfectionner sur le plan professionnel;
- incorpore dans sa pratique les connaissances les plus à jour dans le domaine de l'éducation et des soins à dispenser aux jeunes enfants et dans des disciplines connexes;
- évalue ses points forts et ses limites sur le plan personnel et professionnel et entreprend de s'améliorer;
- élabore son propre modèle de réflexion sur la pratique et justifie sa manière d'agir en fonction de ce modèle;
- partage ses connaissances à l'appui de l'enrichissement du domaine.

Les praticiennes en services de garde font preuve d'intégrité dans toutes leurs relations professionnelles.

Les praticiennes en services de garde à l'enfance sont des personnes sincères et dignes de confiance. Elles font

preuve d'honnêteté et d'ouverture d'esprit et tentent d'être justes et objectives. Elles traitent de manière confidentielle les renseignements qu'elles possèdent au sujet des enfants, des familles et de leurs collègues de travail. Elles font part des renseignements qu'elles détiennent à leurs collègues et aux autres intervenantes et intervenants lorsque c'est nécessaire pour donner aux enfants le soutien et les soins dont ils ont besoin ou lorsque la loi l'exige. Elles savent reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêts, et elles agissent conformément aux principes de ce code de déontologie.

Dans l'application de ce principe, la praticienne :

- communique avec les enfants, les parents, ses collègues et les autres professionnels d'une manière honnête et directe;
- exerce consciencieusement ses responsabilités et ses fonctions professionnelles;
- détermine ses propres valeurs et croyances et cherche à être objective;
- traite de façon confidentielle les renseignements qu'elle obtient au sujet des enfants, des familles et de ses collègues sauf si son silence met les enfants en péril;
- sait reconnaître l'apparence ou l'existence réelle d'un conflit d'intérêts et elle agit conformément aux principes énoncés dans ce code lorsqu'il y a, ou qu'il s'établit, une dualité dans sa relation avec ses collègues ou une famille.

Notes

1. On utilise dans ce code l'expression *praticiennes en services de garde à l'enfance* pour désigner les adultes qui travaillent dans le domaine, y compris les éducatrices de la petite enfance, les responsables de garde en milieu familial, le personnel des programmes de ressources pour la famille, le personnel des programmes de ressources et d'aiguillage et les enseignantes des programmes d'éducation préscolaire et en technique de services de garde dans les établissements postsecondaires.
2. Le terme *parent* renvoie soit au parent, au tuteur légal ou à l'adulte qui assume le rôle parental auprès de l'enfant.

Sources d'information

Alberta Association for Family Day Care Home Services. (1994). *Step Ahead: Alberta Family Day Home Provider Training and Certification Program*. Calgary, Alberta : Family Life Options.

Baxter, J. & Read, M.V. (1999). *Children First: Working with Young Children in Inclusive Group Settings in Canada*. Toronto : Harcourt Brace & Company Canada.

British Columbia Centre for Curriculum, Transfer and Technology. (2001). *Child Care Sector Occupational Competencies Assessment Tool*. Vancouver, Community Care Facilities Branch, Ministère de la Santé.

Certification Council of Early Childhood Educators of Nova Scotia. (1993). *Certification Criteria*. Halifax : auteur.

Coordinators of Early Childhood Programs in Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology. (1991). *Early Childhood Education Professional Competencies*. Toronto : auteur.

Early Childhood Resource Teacher Network of Ontario. (1997). *Checklist for Quality Inclusive Education: A Self-assessment Tool and Manual for Early Childhood Settings*. Barrie, Ontario : auteur.

Family Day Care Association of Manitoba. (1994). *A Training Plan for Family Day Care Providers*. Winnipeg : auteur. Veuillez noter que cette association fait maintenant partie de la Manitoba Child Care Association.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1991). *Énoncé de principe national sur la qualité dans les services de garde*. Ottawa : auteur.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (1994). *Lignes directrices nationales pour la formation en soins et en éducation à la petite enfance*. Ottawa : auteur.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. (2000). « Normes de pratique pour les praticiennes en milieux de garde d'enfants ». Dans Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (éd.), *Partenaires pour la qualité : Outils pour les intervenantes des divers milieux de garde d'enfants*. Ottawa : auteur, 2-16.

Ministère de l'Éducation du Québec. (2001). *Techniques d'éducation en services de garde*. Ville de Québec : auteur.

Musson, S. (1999). *School-Age Care: Theory and Practice*. Second edition. Don Mills, Ontario : Addison-Wesley.

Norton, T. (1997). *Children with Nursing Support Needs: Recommended Practices for the Child Care Field*. Vancouver : Early Childhood Educators of British Columbia.

Occupational Competency Project. (1997). *Child Care Sector Occupational Competencies*. Vancouver, C.-B. : Multi-lateral Task Force on Training, Career Pathing and Labour Mobility in the Community Social Services Sector.

Ontario Colleges Standards and Accreditation Council. (1996). *Early Childhood Education Program Standard*. Toronto : Ontario, Ministère de l'Éducation et de la Formation.

Read, M. (2000). « Résultats d'apprentissage d'un programme de soins et d'éducation de la petite enfance ». *Échanges sur la recherche au Canada*, 4 : 49-80.

Roman, J. (Ed.) (1998). *The NSACA Standards for Quality School-Age Care*. Boston : The National School-Age Care Alliance.

SpeciaLink. (1991). *SpeciaLink Inclusion Profile*. Sydney, Nouvelle-Écosse : auteur.

Western Canada Family Child Care Association of B.C. (1996). *Good beginnings: Caregiving skills for family child care providers*. Delta, C.-B. : auteur.